

# **Démarche AGENDA 21** de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

**Avis du Conseil de Développement  
sur la phase diagnostic – Enjeux**

## **SYNTHESE**

Avis validé par l'Assemblée plénière le 12 avril 2010

1. **INTRODUCTION GENERALE => M. DOUMECQ (3 minutes)**
2. **CONTEXTE ET METHODE DE TRAVAIL => Marion LLORACH (5 minutes)**

Étapes de la saisine du Conseil de Développement sur la démarche Agenda 21 de la CDAPP :

**Sept. 2009** : Saisine de la Communauté d'agglomération sur la démarche Agenda 21. L'objet de cette saisine a consisté à associer, dans un premier temps, le Conseil de Développement à l'élaboration du diagnostic et des enjeux de la démarche Agenda 21, puis sur la stratégie et le plan d'actions.

**26 nov. 2009** : Présentation de la démarche Agenda 21 en Plénière du Conseil de Développement par M. TISSANIE, Vice-Président de la commission Environnement de l'agglomération et par le service Mission Développement Durable (M. CHAUVIN et Mlle DELBIGOT).

**Janvier à avril 2010** : Mobilisation du Conseil de Développement sur la phase diagnostic – enjeux de la démarche Agenda 21. Cette mobilisation s'est concrétisée par la production d'un avis qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail des 4 commissions du Conseil.

**12 avril 2010** : Validation de l'avis du Conseil de Développement en Assemblée plénière. Cet avis se caractérise par différents niveaux :

- commentaires ou remarques contribuant à enrichir le contenu du diagnostic,
- questionnements ou attentes,
- préconisations d'enjeux qui ont été hiérarchisés,
- propositions de pistes de réflexion et d'action,
- propositions de sources d'expertise complémentaires (contributions individuelles, études, etc.).

**19 mai 2010** : Les élus de la Communauté d'agglomération ont sollicité une rencontre avec le Conseil de Développement pour la restitution de son avis sur le diagnostic et les enjeux de l'Agenda 21. Cette rencontre sera également destinée à programmer la poursuite des travaux sur la démarche Agenda 21.

### 3. **ETAT D'ESPRIT DANS LEQUEL SE POSITIONNE LE CONSEIL POUR CONSTRUIRE L'AVIS** => M. DOUMECQ (2 minutes)

Pour construire son avis, le Conseil de Développement a d'une part, pris en compte certaines évolutions démographiques (depuis 1999 à 2006) caractéristiques de l'agglomération, à savoir :

- **L'évolution croissante de la population** : 7910 habitants de plus en 2006 par rapport à 1999.
- **Une population légèrement vieillissante** (indice de vieillesse de 1,10 en 2006 contre 1,04 en 1999).
- **Une forte disparité territoriale sur l'âge de la population** : les communes situées au centre de l'agglomération présentent davantage de personnes de plus de 60 ans, que de moins de 20 ans. En revanche, les communes péri urbaines (communes de l'est) et nouvellement urbaines (Lescar, Lons), au développement démographique plus récent, comptent davantage de jeunes que de personnes âgées.

Les **projections démographiques pour 2025** réalisées dans le cadre du SCoT révèlent un dynamisme démographique plus marqué (+16% soit 12000 personnes) dans les communes de la 1ère couronne (Gan, Lee, Sendets, Ousse, Artigueloutan, Idron) que dans les communes du cœur urbain de la CDAPP (Pau, Lescar, Jurançon, Gelos, Bizanos, Lons, Billère Mazères) qui présenteraient une évolution de 1,1%.

D'autre part, le Conseil s'est appuyé sur les évolutions actuelles et à venir dans les domaines suivants : les impacts de l'évolution du coût de l'énergie, les évolutions technologiques (en matière d'énergies renouvelables, etc.) et l'accessibilité à travers les projets en cours ou à venir des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires.

#### Conseil de Développement

Syndicat mixte du Grand Pau – Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées  
2 bis Place Royale – Hôtel de France – 64010 Pau cedex - 05 59 11 50 56 – [cdd@grandpau.fr](mailto:cdd@grandpau.fr) / [m.llorach@grandpau.fr](mailto:m.llorach@grandpau.fr)

#### 4. AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Axe Ressources et Milieux du diagnostic => M. PATALANO (5 min de présentation /5 min de débat)

L'eau => une ressource vitale qu'il est nécessaire de préserver et qui représente un coût

Les enjeux prioritaires définis par le Conseil de Développement concernant l'eau sont :

- La nécessité de favoriser une utilisation économe et maîtrisée de l'eau, même si celle-ci est présente en quantité suffisante dans la Région. Cette utilisation économe et maîtrisée doit être guidée par le principe de sobriété. L'objectif est de limiter l'augmentation du coût de l'eau pour le consommateur ainsi que les coûts en terme d'économie d'énergie liés à la transformation de l'eau usée en eau potable.
- Mettre en place une politique d'amélioration de la qualité de l'eau raisonnée. La qualité variable de l'eau nécessite une surveillance et des équipements adaptés pour l'améliorer. Cette amélioration représente un coût qui doit être acceptable pour la population.
- Se positionner en faveur d'une gestion concertée de l'eau pour tendre vers une unification des prix de l'eau pour les usagers.

Au delà des enjeux, le Conseil de Développement a également formulé des attentes concernant les outils de gestion des eaux pluviales initiés par la Communauté d'agglomération : schéma directeur de gestion des eaux pluviales et les Approches Environnementales d'Urbanisme dans certaines communes.

Enfin, un groupe de travail au sein du Conseil a initié une réflexion sur la problématique de l'eau et souhaite l'approfondir dans le cadre de l'Agenda 21 et du SCoT du Grand Pau.

Les déchets => Réduire la production des déchets à leur source et améliorer l'offre de collecte

Les enjeux prioritaires définis par le Conseil de Développement concernant les déchets sont :

- Agir en faveur de la réduction des déchets à leur source afin de limiter par la suite l'impact énergétique du ramassage des ordures ménagères. Une politique de réduction des déchets à la source doit concerner essentiellement les citoyens mais aussi les distributeurs.
- Inciter le citoyen à consommer de manière responsable. Il s'agirait par exemple d'expliquer le processus de commercialisation des produits pour déclencher une prise de conscience et une façon de consommer plus responsable (produits sans emballage, etc.).
- Se doter d'une offre de collecte des déchets professionnels, actuellement insuffisante sur l'agglomération (notamment pour les déchets des entreprises du Bâtiment et des Travaux Public).

La préservation des milieux naturels => Une notion de paysage à définir et à privilégier dans l'urbanisme

Les enjeux prioritaires définis par le Conseil concernant la préservation des milieux naturels sont :

- Une redéfinition et une valorisation de la notion de paysage rendue nécessaire dans le contexte d'étalement urbain qui menace l'identité paysagère du Béarn.  
Actuellement, l'action publique est essentiellement dirigée vers la protection des paysages remarquables qui fige et ne permet pas toujours de gérer le paysage. La notion du paysage fait l'objet d'une définition restreinte tant dans le cadre de l'Agenda 21 que dans le SCoT. Cette notion se limite à l'approche des milieux naturels alors qu'elle concerne aussi les paysages urbains (ex. : entrées de villes).
- Renforcer la prise en compte de la préservation des milieux naturels dans le processus d'urbanisation.  
Les milieux naturels présentent un important potentiel écologique et nécessitent d'être restaurés. D'autre part, l'accessibilité des sites à la population doit être compatible avec la préservation de la biodiversité (ex.: saligues au bord du gave de Pau - projet des Portes des Gaves de l'agglomération).

#### Conseil de Développement

Syndicat mixte du Grand Pau – Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées  
2 bis Place Royale – Hôtel de France – 64010 Pau cedex - 05 59 11 50 56 – [cdd@grandpau.fr](mailto:cdd@grandpau.fr) / [m.llorach@grandpau.fr](mailto:m.llorach@grandpau.fr)

## L'aménagement, le renouvellement urbain et l'habitat

Les enjeux prioritaires définis par le Conseil de Développement sont :

- Favoriser la densification de l'habitat en se dotant d'outils de maîtrise foncière (ex. Établissement Public Foncier Local) et en renforçant les opérations d'aménagement (ex. : zones d'aménagement concerté, etc.). Les objectifs de densification ne seront partagés que si la densité est présentée comme favorisant la mixité fonctionnelle et sociale dans un environnement durable à travers les 5 domaines de l'environnement urbain, soit : les transports, l'habitat, l'environnement social, le développement économique, la faune/flore et l'accès aux services.
- Impulser une politique volontariste sur le phénomène de la vacance de logement qui constitue une préoccupation s'inscrivant au cœur du développement durable : près de 6000 logements sont vacants dans l'agglomération et il existe une demande de 1000 logements/an. La vacance représente un coût important pour la collectivité sur le plan économique (coût lié aux constructions nouvelles : réseaux, etc.), social (enjeu de mixité sociale), environnemental (la non exploitation des logements vacants engendre une consommation de surfaces nouvelles à bâtir).
- Développer les logements destinés à des publics spécifiques : étudiants, apprentis, etc.

## Construction durable – Maîtrise de l'énergie dans le parc public et privé

Les enjeux prioritaires définis par le Conseil de Développement sont :

Instaurer une politique énergétique très ambitieuse en matière d'habitat qui aurait pour objectif de tendre vers des habitats dits passifs. Cette politique ne doit pas se limiter à la mise en place de labels ou certifications environnementaux pour les constructions. En effet, les conseillers émettent des critiques sur la performance et l'efficacité de certaines certifications (ex. : certification Haute Qualité Environnementale) qui garantissent partiellement le caractère durable des constructions. Il faut se référer davantage aux normes de construction 2005 et 2011.

Concernant la maîtrise de l'énergie dans le bâti ancien, il est indispensable de construire selon les normes les plus élevées en terme d'économie d'énergie. Bien que dans certains cas leur application ne fasse pas l'objet de contrôle, il ne faut pas perdre de vue que dans le parc d'habitation, c'est le parc existant, qu'il soit privé ou public, qui sera pendant longtemps le plus important. C'est tout un travail d'adaptation qui est à entreprendre très vite car l'adaptation du parc immobilier existant nécessite de très longs délais, de l'ordre de 30 à 50 ans.

Au delà des enjeux, le Conseil s'interroge sur les initiatives et projets de l'agglomération concernant les énergies nouvelles et renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

## Les déplacements => L'enjeu majeur du réseau de transports publics pour le développement durable

Les conseillers se réfèrent au contexte national et international en matière d'énergie fossile. Celle-ci coûtera de plus en plus chère dans les années à venir et va devenir une réalité pour tous. Au niveau national et dans le cadre du Grenelle I de l'environnement, le transport durable constitue un axe important. Au regard de ce contexte, le nouveau réseau de transports publics urbains est un enjeu majeur pour l'agglomération. Les transports publics doivent être rapides, fiables et offrir un cadencement adapté aux besoins, afin d'inciter les personnes à utiliser les transports publics. Les modes doux de déplacements doivent être privilégiés.

### Conseil de Développement

Syndicat mixte du Grand Pau – Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées  
2 bis Place Royale – Hôtel de France – 64010 Pau cedex - 05 59 11 50 56 – [cdd@grandpau.fr](mailto:cdd@grandpau.fr) / [m.llorach@grandpau.fr](mailto:m.llorach@grandpau.fr)

## Économie – Économie et Environnement

Le Conseil de Développement a émis les questionnements et les attentes suivants concernant l'économie :

- Les zones d'activité économique : *Quelle stratégie de développement économique ? Quels projets ? Quelle planification à l'échelle de l'agglomération ?*  
Les projets de zones d'activités économiques (300 ha) interpellent les conseillers sur leur état d'avancement, leur nature ainsi que sur la surface réellement planifiée. D'autre part, ils s'interrogent sur la prise en compte des infrastructures (existantes et futures) dans ces projets et sur la création et la maintenance en priorité de celles qui existent.  
Ces constats illustrent la volonté des élus de réaliser, même dans un contexte de développement durable et de réforme sur la taxe professionnelle, des réserves foncières sur leur territoire communal ou intercommunal dédiées à ces zones. *Le développement durable ne nécessite-t-il pas à terme un compromis entre les acteurs locaux sur les réserves foncières destinées aux activités économiques ?*
- Les filières d'excellence : *Quelles sont les caractéristiques des filières existantes sur le territoire et leurs perspectives de développement à court, moyen et long terme ?*
- Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : Leur implantation suscite des questionnements sur les 10% des foyers raccordés au réseau Très Haut Débit localisés et sur les 221 clients "entreprises". Se pose alors la question de la desserte du réseau Très Haut Débit auprès de la population de l'agglomération. D'autres questions peuvent être posées : *quel est le bénéfice de l'évolution des TIC (en THD) pour la population ? Comment positionner le développement de cette technologie dans le cadre de l'Agenda 21 ?*
- Commerce et artisanat : *Existe-t-il des réflexions menées sur l'urbanisme commercial (notamment sur les commerces en centre ville) ainsi que sur les flux de marchandises et le commerce non sédentaire ?*

## Économie Sociale et Solidaire

Les conseillers ont exprimé les attentes suivantes : *Quels résultats et quelle poursuite de l'étude sur l'Economie Sociale et Solidaire commanditée par la Communauté d'agglomération à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) ?*

## Tourisme durable - Patrimoine

Les conseillers ont formulé les questionnements suivants :

*Quelles initiatives et stratégies pour le développement touristique durable ?*

L'offre touristique en Béarn est quasiment invisible à côté de l'offre du Pays Basque et des Hautes-Pyrénées (exemple des cartes météorologiques). Pour les conseillers, il est nécessaire de mettre en place un schéma de développement touristique durable et de structurer l'offre touristique. Ceci permettrait à l'offre touristique actuelle de dépasser son attractivité essentiellement basée sur le tourisme d'affaires.

Concernant le patrimoine, les conseillers souhaitent obtenir plus d'informations sur le projet de label « ville d'art et d'histoire » de la ville de Pau.

### Conseil de Développement

Syndicat mixte du Grand Pau – Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées  
2 bis Place Royale – Hôtel de France – 64010 Pau cedex - 05 59 11 50 56 – [cdd@grandpau.fr](mailto:cdd@grandpau.fr) / [m.llorach@grandpau.fr](mailto:m.llorach@grandpau.fr)

## Axe Économie et Emploi du diagnostic Agenda 21 (suite)

Emploi et Formation – Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) => M. BANIZETTE (3 min présentation)

### Quelle est la politique de développement économique en terme d'offre d'emplois sur l'agglomération ?

Le nombre élevé de chômeurs et l'accroissement de la population qui aura pour effet l'augmentation de 2000 salariés dans le Grand Pau constitue un élément important à prendre en compte. Il apparaît nécessaire de conserver la répartition des emplois actuels, avec une part élevée d'emplois industriels.

Se doter d'outils de communication pour renforcer la visibilité de l'offre et des besoins en terme d'emploi et de formation (ex. : observatoire de l'emploi).

La nécessité de renforcer et rendre plus lisible le partenariat entre l'UPPA, la ville de Pau et la CDAPP. A titre d'exemple, l'Université est en train de se doter d'un "pôle environnement" caractérisé par de nombreuses formations et de recherches, dont la collectivité pourrait bénéficier et valoriser.

Rendre la ville de Pau un lieu de vie plus attractif et accueillant pour les étudiants et l'ensemble des jeunes (15-29 ans). Si l'agglomération et la ville de Pau souhaitent attirer les jeunes ou limiter leur exode vers Bordeaux, Toulouse ou encore Bayonne, il est nécessaire :

- de proposer des formations variées et de qualité. Cet objectif relève essentiellement de l'Université ;
- de développer une politique d'accueil autour du logement, de la santé, du sport, de la culture, mais aussi autour des espaces d'animation festives en soirée, de moins en moins nombreux en centre ville. Ce constat engage un réel débat sociologique au sein de la ville de Pau en mettant en lumière la problématique de la cohabitation entre les espaces dédiés aux activités festives pratiqués par les jeunes et les espaces d'habitation de la population. Cette cohabitation pose à son tour la question du brassage et de la mixité sociale dans le centre ville de Pau.

Agriculture – Agriculture de proximité – Agriculture biologique => M. MIRANDE (3 min présentation)

Le foncier : l'enjeu central pour le développement de l'agriculture (filiales longues et courtes). Il concerne tant l'agglomération que le Grand Pau qui disposent de terres agricoles très fertiles nécessaires à réserver pour leur exploitation. Des "dents creuses" pourraient être exploitées. Dans le contexte d'urbanisation et d'étalement urbain, les acteurs et décideurs locaux ainsi que la population doivent prendre conscience de l'importance de préserver les terres agricoles pour maintenir une activité de production.

Concernant l'activité des agriculteurs, c'est à l'échelle de l'agglomération et du Grand Pau que doit être pensé l'accompagnement des agriculteurs privés de foncier.

Rapprocher le consommateur et les producteurs en développant les circuits courts dans la commercialisation des produits (AMAP, marché, etc.). En dehors des AMAP, il existe peu de structures de commercialisation. Les filières courtes nécessitent d'être structurées et organisées.

Promouvoir une activité avant tout viable et vivable pour l'agriculteur. L'offre en bio (ou non) ne peut se développer que lorsque le producteur dégage un revenu avec un peu de visibilité sur la durée. Ce revenu doit provenir du marché, plus que des interventions publiques.

- Les conseillers réagissent également sur les objectifs fixés dans le cadre du projet de Grenelle 2 notamment avec le passage à 6% de surface cultivée en bio à l'horizon 2012 contre 2,5% aujourd'hui. Cet objectif représentera environ 400 ha, mais il en restera plus de 6000 dont il faudra se préoccuper.
- Au delà des enjeux, les conseillers souhaitent être associés aux réflexions de la CDAPP et le Syndicat mixte du Grand Pau sur l'agriculture.

### Conseil de Développement

Syndicat mixte du Grand Pau – Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

2 bis Place Royale – Hôtel de France – 64010 Pau cedex - 05 59 11 50 56 – [cdd@grandpau.fr](mailto:cdd@grandpau.fr) / [m.llorach@grandpau.fr](mailto:m.llorach@grandpau.fr)

Les services à la personne (personnes âgées, handicapées, dépendantes, petite enfance, enfance, jeunesse) et accès à la santé

Les conseillers ont souhaité aborder prioritairement le secteur associatif qui mène des actions d'aide et de soins à domicile en faveur des personnes ou de familles en situation de précarité ou de perte d'autonomie.

**= Améliorer la connaissance sur les services à la personne dépendantes et la santé**

- Concernant les personnes âgées, dépendantes et handicapées, il s'agit d'améliorer la connaissance en terme de services, d'équipements, emplois, sécurité, soins, etc. afin de mettre en place des solutions adaptées. L'objectif serait également d'améliorer la coordination de l'action sociale et permettre un accompagnement personnalisé de qualité à domicile.
- Concernant l'accès à la santé, il est nécessaire d'avoir une approche qualitative plus fine pour appréhender ce thème. La question de l'accès aux soins, les informations concernant l'adéquation entre l'offre et la demande de soins en terme de services et d'équipements sur le territoire est insuffisante. En effet, l'accès aux soins ne peut pas être uniquement analysé sous l'angle quantitatif au travers de la densité médicale.
- Concernant l'Enfance – Petite enfance – Jeunesse : Les besoins repérés sont principalement l'accueil des enfants à des horaires atypiques ainsi que le manque de places en accueil collectif et individuel. Pour les jeunes, une des préoccupations recensées est la difficulté de capter leurs besoins pour leur épanouissement en matière de sports et loisirs, d'activités culturelles, etc. Par ailleurs, depuis 2009, la petite enfance constitue le domaine d'intervention privilégié de la CAF. Une Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE) a été créée à l'échelle des Pyrénées Atlantiques afin de renforcer les actions menées pour l'accueil des jeunes enfants. Un Plan de développement sera décliné à l'échelle de la CAF Béarn et Soule. Sa finalisation est programmée pour septembre 2010. Ce Plan alimentera les prochaines réflexions du Conseil.

**= Soutenir le secteur associatif intervenant dans le secteur des services à la personne**

- Le secteur associatif intervenant dans les services à la personne connaît actuellement de grandes difficultés. Plus largement, il s'agit de redéfinir la place du secteur privé non-lucratif à côté du service public. Le secteur associatif rencontre actuellement de grandes difficultés financières qui remettent en cause leur pérennité à court et moyen terme. Ces difficultés remettent en question à terme la question de l'accessibilité pour tous aux prestations et aux services et la qualité des services.
- La valorisation des conditions de travail du personnel du secteur des services à la personne

**= Rendre plus visible les actions de prévention**

Les conseillers ont proposé les pistes de réflexion et d'action suivantes :

- La réalisation d'une étude exhaustive destinée à connaître les besoins existants et à venir des personnes âgées et dépendantes en terme de services et d'équipements afin de mettre en place des solutions adaptées. La réalisation de cette étude devrait mobiliser et s'appuyer d'avantage sur les compétences des acteurs locaux.
- Mettre en place une véritable politique et culture commune de solidarité en matière d'action sociale et médico-sociale entre l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes gestionnaires (privé ou public), les associations et les institutions sociales et médico-sociales.

- Favoriser la pérennité du secteur associatif en mettant en place des dispositifs instaurant une nouvelle culture de fonctionnement et de gouvernance : exemple des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

## La culture

*Pour l'instant, cette thématique n'a pas ou peu été abordée dans les commissions de travail du Conseil de Développement. Néanmoins des contributions ont été réalisées et feront l'objet d'une réflexion plus approfondie dans les prochains travaux du Conseil de Développement.*

Un constat soulevé en assemblée plénière peut toutefois être mentionné : la démarche Agenda 21 implique la prise en compte de l'aspect environnemental, économique et social dans les projets. Or bien souvent, l'aspect environnemental est méconnu du grand public. La population doit également avoir accès à une "culture scientifique" lui permettant de comprendre les grands enjeux environnementaux actuels.

## La coopération transfrontalière décentralisée

### Le sport

*Pour l'instant, ces thématiques n'ont pas ou peu été abordées dans les commissions de travail du Conseil de Développement.*

## Conseil de Développement

Syndicat mixte du Grand Pau – Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées  
2 bis Place Royale – Hôtel de France – 64010 Pau cedex - 05 59 11 50 56 – [cdd@grandpau.fr](mailto:cdd@grandpau.fr) / [m.llorach@grandpau.fr](mailto:m.llorach@grandpau.fr)

## 5. CONCLUSION DE L'AVIS => M. DOUMECQ – M. DELOURME – M. ARNAUD JOUFRAY (10 minutes)

### → LA PLACE DE L'AGENDA 21 DANS LA CDAPP => M. DELOURME

L'agenda 21 de la CDAPP ne modifie pas fondamentalement les besoins exprimés par les citoyens. Il introduit toutefois une innovation forte par la mise en place d'un processus de réalisation totalement nouveau, prenant davantage en compte les questions environnementales dans chaque réalisation. Ceci est un point essentiel car ce processus sera de plus en plus nécessaire dans toutes les collectivités territoriales. Il correspond aux engagements nationaux et internationaux.

Les enjeux proposés sont essentiellement qualitatifs. Ils montrent une inflexion forte vers un mode de développement, de cadre de vie, de relations avec l'environnement qu'il faut rendre visibles.

### → UNE NECESSITE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA CDAPP => M. ARNAUD JOUFRAY

On pense tout d'abord aux infrastructures permettant de venir ou de partir de Pau . Mais ce n'est pas le seul élément. Beaucoup d'activités peuvent y concourir :

- Les atouts touristiques d'affaires ou de loisirs,
- Les grandes structures de l'agglomération, culturelles ou sportives,
- La qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- Le dynamisme des grandes entreprises de l'aire urbaine,
- La proximité de l'Espagne,
- La proximité de lieux très attractifs ( Côte basque, stations de ski, Lourdes) ....

Mais il faut également trouver tout ce qui peut rendre l'agglomération attractive pour les jeunes. Pau doit être plus qu'une ville où l'on travaille, s'instruit, habite, il faut aussi que ce soit une ville où l'on vit, se divertisse, où tous les âges ont leur place et cohabitent.

### → UN ENJEU MAJEUR : LA SENSIBILISATION – L'EDUCATION ET LE RÔLE D'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

Ce projet AGENDA 21 de la CDAPP et de la ville traduit une volonté de changement de comportement de tous. La collectivité se doit en la matière d'être exemplaire sur la politique qu'elle prescrit, mais la réussite est très directement liée à l'adhésion , l'acceptation, et la mise en pratique par tous les habitants pour la recherche d'une évolution vers le développement durable de notre collectivité. L'apport de chacun fera la réussite de ce projet, la collectivité ne pouvant se substituer en totalité à ce qui n'aurait pas été fait par chacun.

C'est donc une évolution forte des comportements de tous les citoyens qui est nécessaire. Ceci ne peut se réussir sans une communication très forte, éducative, pédagogique et démonstrative, aussi bien vers les acteurs du changement que vers le public. Au delà de la communication sur le principe , il faudra aussi probablement insister sur quelques réalisations importantes, montrant comment ont été respectés les trois principes du développement durable.

### → CONCLUSION GENERALE

Les enjeux proposés ont pour objectif le "mieux vivre de chacun". Dans ce diagnostic, les intentions sont exprimées, même si des points doivent être complétés. Ce projet Agenda 21, fait ressortir la volonté d'inclure les objectifs environnementaux à tous les niveaux de l'action. Il précise ceux-ci mais ne montre pas suffisamment que les objectifs économiques et sociaux sont maintenus. Ce sont les modalités d'action qui évoluent et sont plus complètes. Mais le niveau de l'objectif n'apparaît pas toujours. Peut-être est-ce trop tôt et que cela apparaîtra lors des phases ultérieures (stratégie ou plan d'actions).

Des outils de suivi et d'évaluation devront être mis en place tout au long de la démarche.

#### Conseil de Développement

Syndicat mixte du Grand Pau – Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

2 bis Place Royale – Hôtel de France – 64010 Pau cedex - 05 59 11 50 56 – [cdd@grandpau.fr](mailto:cdd@grandpau.fr) / [m.llorach@grandpau.fr](mailto:m.llorach@grandpau.fr)